

Article paru dans le journal en ligne « PRESSE EVASION » rédigé par le journaliste Thierry BRET

La fiscalité animale à l'étude ? Quelle chienne de vie !

« Voilà une idée de nouvelle recette fiscale qui pourrait bientôt apparaître dans l'Hexagone pour combler les abysses des finances de L'État : l'imposition sur les animaux domestiques, notamment les chiens ! Cela se pratique déjà en Allemagne et en Suisse. Une taxation qui aurait comme conséquence de multiplier le nombre déjà effarant d'abandons chaque année de nos amis à quatre pattes. Pour eux, c'est un « ouaf » de mécontentement unanime si une telle mesure était appliquée... ». Crédit Photo : Thierry BRET.

Face au déficit public qui se creuse au fil des jours à la vitesse de la lumière et à la dette abyssale de notre état hexagonal en pleine déliquescence en matière de gestion budgétaire depuis tant d'années (bravo aux « Mozart » de la finance et de la comptabilité de tout poil qui se permettent de nous donner des leçons de morale sans savoir gérer leurs propres deniers !), voici une nouvelle piste de levée d'impôts envisageable que les technocrates de Bercy n'ont certes pas encore imaginés mais qui pourrait bien voir le jour dans les prochaines semaines.

La suggestion nous vient d'outre-Rhin et elle fait déjà florès là-bas, sans que cela ne gêne personne, pas même le précautionneux Olaf SCHOLZ, décidément bien connu pour ses prises de décisions ultra frileuses, proche de la stérilité, dans bien des domaines de la politique internationale.

Et si l'État français, dans sa grande mansuétude et son seul souci au jour le jour de remplir coûte que coûte ses caisses de recettes nouvelles à grand renfort d'austérité, nous infligeait une énième forme d'imposition qui concernerait cette fois-ci les possesseurs de...chiens ?! Voilà une idée qui est géniale, non ?

Une fiscalité déjà applicable en Allemagne et en Suisse

D'autant que cela se rapporterait à tout le monde ou presque, puisqu'il y aurait selon toute vraisemblance près de dix millions de canidés ayant des propriétaires officiels dans cette douce France, chère à Charles TRENET, qui n'a malheureusement aujourd'hui de « douceur » que ce lointain refrain qu'interprétait si bien le « Fou Chantant » de Narbonne dans les années glorieuses. Une époque aujourd'hui totalement révolue, puisque la moindre idée débile pour soutirer un maximum d'argent aux Français est devenue désormais monnaie courante, et sans jeu de mot s'il vous plaît !

La fiscalité animale appliquée aux possesseurs de chiens existe donc bel et bien en Europe. En Allemagne, nous l'avons dit. Mais, également en Suisse. Une taxe annuelle que les propriétaires doivent s'acquitter selon des critères géographiques (zone rurale ou urbaine), la race de l'animal, de sa taille et de son poids. Ce sont les possesseurs de chihuahua qui doivent se frotter les mains, a contrario de celles et ceux qui ont jeté leur dévolu sur un dogue...allemand ! Le nombre de chiens dans le foyer, bien évidemment, est pris en compte.

Une exonération pour certaines typologies de chiens

Du côté des montants de cette imposition animalière, ils diffèrent selon ces aspects précédemment cités entre 72 et 600 euros par an ! Bien sûr, il y a forcément des chiens de luxe comme il y a aussi une certaine variante de gallinacées – les poules ! – qui elles peuvent être aussi imposables selon leur statut professionnel et leur lieu de travail !

Les bestioles, jugées potentiellement dangereuses, supposent un droit annuel de possession évalué à mille euros, voire davantage. Bref, il y en a pour tous les prix et toutes les bourses. Et c'est bénéfique pour les états germanique et helvète qui ont ainsi récupéré respectivement en 2023 la coquette somme de 421 millions d'euros pour les uns contre 60 millions chez les seconds, au pays du gruyère. Tiens,

d'ailleurs, il serait de bon ton aussi de taxer les amateurs de fromages fondus et de chocolat lacté au bon goût du lait suisse, autres qu'avec les équivalences de la TVA locale !

Notons, en substance, qu'il existe même des exonérations de fiscalité pour certaines typologies de chiens. Prenons l'exemple, des chiens guide d'aveugles, le plus souvent des golden retriever ou des labradors, ils échappent du fait de leurs bons services rendus à la société humaine à cette « douloureuse » contribution financière pour leurs propriétaires.

Il en va de même pour les chiens de sauvetage, ceux qui travaillent dans les compagnies cynégétiques, ceux qui gardent les troupeaux dans les pâturages. Mais quid des chiens si précieux et sauveteurs qui accompagnent de leur présence la fin de vie de leurs maîtres âgés dans les maisons de retraite ou les EHPAD ?

Funeste conséquence : la multiplication des abandons !

Des technocrates français bien avisés par cette manne canine providentielle qui s'apparenterait à une nouvelle source de recettes fiscales pour sortir la France de cette ornière dans laquelle elle s'enfonce grâce à nos « spécialistes » de la gestion budgétaire, toutes obédiences politiques confondues, estiment que cette taxe si elle était mise en application dans un prochain projet de loi pourrait engranger la bagatelle de près d'un milliard d'euros chaque année !

La belle affaire ! Une porte ouverte évidente, ensuite, à la taxation systématique de toutes les espèces animalières de compagnie qui agrémentent la vie si chaotique de l'homme moderne (conjuncture économique, chômage, maladies, guerres, terrorisme, pouvoir d'achat en berne, impôts, fractures sociales...) qui viserait volontiers les chats, les chevaux, les oiseaux en cage, les poissons rouges, les reptiles, les rongeurs, etc. N'en jetez plus, la cour est pleine !

Conséquence funeste pour le monde animalier, déjà bien malmené par les turpitudes et la cruauté des hommes : les abandons des animaux domestiques se multiplieraient inexorablement – rappelons que notre pays est déjà le champion d'Europe des abandons en période estivale ! -, parce que la plupart des propriétaires qui subissent déjà les fourches caudines de Bercy au niveau de leur fiscalité galopante ne souhaiteraient pas s'acquitter d'une fiscalité supplémentaire, faite de non-sens et de bêtise.

Pourquoi ne pas créer de nouvelles taxes dans les années à venir sur l'air que nous respirons chaque jour (c'est tellement évident !) ou tout simplement sur notre droit à l'existence sur cette planète en décomposition morale et intellectuelle ! En revanche, s'il se crée un impôt sur la « connerie », pas de soucis : il y aura de nombreux contributeurs pour régler la note !

Thierry BRET